



Jusqu'à 80 € de remboursement

Pour l'achat d'un téléphone dans le cadre d'un renouvellement de mobile avec la souscription d'un forfait 220Go 5G ou Illimité 5G / Illimité 5G Pro ou international 5G / international 5G Pro



Offre valable du 30/08/2022 au 17/10/2022 inclus

Connectez-vous sur odr.sfr.fr

OU

Flashez le QR code :



Sélectionnez l'offre de remboursement concernée

Complétez le formulaire de demande de remboursement Validez votre demande et suivez l'avancée sur odr.sfr.fr Êtes-vous éligible? (Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)

- · déjà client SFR ou SFR La Carte ou RED by SFR.
- Vous avez acheté, entre le 30/08/2022 et le 17/10/2022, ALTICE (E25, E54, S23, S24, S32, S33, S34, S42, S43, S62, S71) / APPLE (iPhone 6S, iPhone 6S Plus, iPhone 7, iPhone 7 Plus, iPhone 8, iPhone 8 Plus, iPhone X, iPhone XR, iPhone XS, iPhone XS Max, iPhone 11, iPhone 11 Pro, iPhone 11 Pro Max, iPhone SE, iPhone 12 mini, iPhone 12, iPhone 12 Pro, iPhone 12 Pro Max, iPhone 13 mini, iPhone 13, iPhone 13 Pro, iPhone 14 Pro Max, iPhone 15, iPhone 16, iPhone 17, iPhone 17, iPhone 18, iPhone 18, iPhone 18, iPhone 19, iPhone 1 iPhone 13 Pro Max, iPhone 14, iPhone 14 Plus, iPhone 14 Pro, iPhone 14 Pro Max) / CROSSCALL (Action X5, Core M4, Core M5, Core X3, Core X4, Trekker M1 Core, Trekker X4) / DORO (6060, 8050 Plus) / FAIRPHONE (3+, 45G) / GOOGLE (Pixel 3, Pixel 3 XL, Pixel 4A, Pixel 4A 5G, Pixel 5, Pixel 6, Pixel 6A, Pixel 6 Pro, Pixel 7, Pixel 7 Pro) / HONOR (9X, 9X lite, Magic 4 Lite, Magic 4 Pro, 50 5G, 70 5G, X6, X7, X8, X8 5G) / HTC (U11 Life) / HUAWEI (Mate 20 Lite, Mate 20, Mate 20 Pro, Mate 20X 5G, Mate 40 Pro, Mate XS, Nova 5T, P smart 2019, P Smart 2020, P Smart 2021, P Smart Z, P20, P20 Lite, P20 Pro, P30, P30 Pro NE, P30 lite, P30 lite, P40 lite, P40, P40 Pro, P50 Pro, P50 Pocket, Y5 2019, Y6 2019, Y6P) / MOBIWIRE (Ogima) / NOKIA (9 Pureview) / OPPO (A15, A16s, A53s, A54 5G, A72, A77, A9 2020, A94 5G, Find X2 Lite, Find X2 Neo, Find X2 Pro, Find X3 Lite, Find X3 Neo, Find X3 Pro, Find X5 Lite, Find X5, Find X5 Pro, Reno 2, Reno 4, Reno 4 Pro, Reno 4Z, Reno 6, Reno 6 Pro, Reno 8 Lite 5G, Reno 8 FG, Reno 8 Pro 5G) / SAMSUNG (Galaxy A02S, A03, A03S, A04S, A10, A12, A13, A13 5G, A20E, A21S, A22 4G, A22 5G, A23 5G, A31, A32 4G, A32 5G, A33 5G, A40, A41, A42 5G, A50, A51, A51 5G, A52 4G, A52 5G, A52S 5G, A53 5G, A70, A71, A8, A80, J4+, S8, S8+, S9, S9+, Note 8, Note9, Note10, Note10+, Note10 Lite, Note20 4G, Note20 5G, Note20 Ultra, S10e, S10, S10+, S10 5G, S20 4G, S20 5G, S20+ 4G, S20+ 5G, S20 Ultra, S20 FE, S20 FE, S21 FE, S21, S21+, S21 Ultra, S22, S22+, S22 Ultra, Z Flip, Z Flip 5G, Z Flip3, Z Flip4, Z Fold, Z Fold 2, Z Fold3, Z Fold4) / SELECTION (C11, F1, F2, K1, K2, X2) / SONY (Xperia 1, 1 II, 1 IV, 10, 10 III, 10 III, 10 IV, 10 Plus, 5, 5 II, 5 III, 5 IV, C4, L3, XZ2, XZ2, Compact, XZ3) / VIVO (V21, V23, Y52, Y55, Y72, Y76) / XIAOMI (Mimix 3, Mi 8 Lite, Mi 9, Mi 9 Lite, Mi 9 SE; Mi 10 lite, Mi 10, Mi 10 Pro, Mi 10T Lite, Mi 10T, Mi 10T Pro, Mi Note 10, Mi 11, Mi 11 Lite, Mi 11, Mi 11 Ultra, 11 Lite, 11T, 11T Pro, 12, 12 Pro, 12 Lite, 12T, 12T Pro, Redmi 6, Redmi 7A, Redmi A1, Redmi 9, Redmi 9T, Redmi 9A, Redmi 10C, Redmi 10C, Redmi Note 8T, Redmi Note 9, Redmi Note 9 Pro, Redmi Note 9T, Redmi Note 10S, Redmi Note 10, Redmi Note 10 Pro, Redmi Note 11, Redmi Note 11 Pro, Redmi Note 115)
- Vous avez souscrit entre ces mêmes dates un renouvellement de mobile vers un forfait 220Go 5G ou Illimité 5G / Illimité 5G Pro ou international 5G / international 5G Pro avec un engagement de 24 mois

Vous avez fait un renouvellement de mobile dans le cadre de l'avantage Tremplin suite à un changement d'offre (SFR La Carte ou RED by SFR) vers un forfait 220Go 5G ou Illimité 5G / Illimité 5G Pro ou international 5G / international 5G Pro avec un engagement de 24 mois.

Jusqu'à 80 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre?

- · Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.
- · Saisissez votre identifiant et mot de passe
- · Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- · Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Offre non valable pour tout cas de renouvellement de mobile avec ou sans engagement. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précèdent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 17/03/2023. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR -R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris

SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne